

POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



A E S H

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Informations, écoute et ressources concrètes
pour vous soutenir dans vos missions

POURQUOI SOLLICITER L'EMAS ?

DANS QUELLE SITUATION J'INTERPELLE L'EMAS ?

Vous vous questionnez pour apporter un accompagnement de qualité à un élève en situation de handicap, au niveau des apprentissages, des actes de la vie quotidienne et dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

CE QUE PEUT VOUS APPORTER L'EMAS

- des informations sur les élèves à besoins éducatifs particuliers,
- des outils et des supports spécifiques,
- de l'écoute et du soutien.

COMMENT SOLLICITER L'EMAS ?

Demande d'accompagnement individuel de l'AESH ou collectif du coordonnateur PIAL

1

Le porteur de la demande rédige la fiche de sollicitation sous couvert du directeur d'école / du chef d'établissement

Transmission de la fiche au coordonnateur PIAL

2

Information communiquée au pilote (2nd degré) et/ou copilote PIAL (1er degré) qui émettent un avis

Coordinatrice de l'Équipe Mobile d'Appui médico-social (EMAS)

3

Organise les modalités de prise en charge de la demande

Anne DENIS

Coordinatrice de l'EMAS

P : 06 46 01 09 30

emscol@associationtraitsdunion.org

L'Association Traits d'Union, l'Éducation Nationale et les partenaires, à la demande de l'ARS Hauts de France, ont mis en place l'Équipe Mobile d'Appui Scolaire - **EMAS**. Elle a vocation à accompagner les équipes pédagogiques et les enfants en situation de handicap et leur famille afin de répondre aux enjeux de l'école inclusive.